

PROPOSITION N°5

Attribuer un budget de 3 millions d'euros par an pour favoriser le stage

Attribuer un budget de 3 millions d'euros par an pour favoriser le stage en compensation de la perte de financement liée à la réforme des OPCO.

La réforme du financement de nos formations a un impact important sur nos cabinets qui restent tenus de mettre en place des plans de formation pour leurs équipes. Sur ce sujet, les élus RECIT sauront adopter une **position ferme et intransigeante dans la négociation avec les nouveaux opérateurs de financement.**

Concernant nos stagiaires, il est impensable que l'absence de financement soit un obstacle à leur recrutement ou à leur formation.

Les élus de RECIT seront unanimes pour attribuer une enveloppe conséquente et adaptée au financement des formations de ceux qui représentent l'avenir de notre profession. Nous l'avons, pour l'instant, évaluée à 3 millions d'euros par an.
